



RÉSEAU
DE L'ARC

CRITÈRES D'ADMISSION À L'UNITÉ THÉRAPEUTIQUE DES DÉPENDANCES

OBJECTIF

Définir le profil de patient admis ou transféré à l'UTD

CRITÈRES D'ADMISSION

L'UTD priviliege la prise en charge des patients **adultes** souffrant de **dépendance ou d'abus de substances**.

Les séjours hospitaliers de **sevrages programmés** se font sur un **mode volontaire**. Ils sont construits autour de **activités individuelles et groupales**. Ils sont précédés d'un **entretien préalable systématique** afin de discuter la durée du séjour et d'évaluer les objectifs concernant la problématique de dépendance.

RÈGLES DE PRUDENCE

1. Troubles addictifs

L'UTD n'est pas adaptée pour recevoir :

- Des personnes souffrant de dépendances comportementales
- Des personnes dont le projet n'est pas le sevrage
- Des personnes sous PAFA médicale
- Des personnes enceintes
- Des personnes dont la participation aux activités thérapeutiques serait compromise (non compliance, trouble de la communication, barrière idiomatique, profil d'autonomie nécessitant l'aide dans les AVQ de base, risque de chute ...)

3. Comorbidités psychiatriques

L'UTD n'est pas adaptée pour recevoir des **patients instables** présentant :

- Antécédent de raptus ou d'autres comportements impulsifs
- Idéation suicidaire active ou passive, et/ou tentative suicidaire récente (< 2 mois)
- Troubles du comportement nécessitant une surveillance et/ou empêchant l'intégration au groupe patient et la participation aux activités psychothérapeutiques.
- Troubles du sommeil sévères avec agitation nocturne.

Ces comorbidités sont cependant admissibles en prenant en compte la conscience du trouble, l'adhésion aux soins, et la compliance au traitement pharmacologique. Elles nécessitent une **évaluation psychiatrique préalable** portant sur le degré d'autonomie du patient, le potentiel suicidaire selon entretien UDR et la capacité à intégrer l'unité.

4. Comorbidités somatiques

L'UTD n'est pas adaptée pour recevoir des **patients instables** présentant :

- Risque élevé de survenue d'un syndrome de sevrage compliqué (PAWS ≥ 4 pour trouble de l'usage d'alcool),
- Besoin de doses fréquentes ou élevées de sédatifs ou de perfusion intraveineuse
- Insuffisance rénale ou besoins accrus en liquides,
- Anomalies électrolytiques sévères (K, Na, PO43-, Mg, Ca)
- Maladie cardiaque sévères (infarctus du myocarde récent, insuffisance cardiaque, arythmie...),
- Troubles respiratoires sévères (BPCO, Insuffisance respiratoire ...),
- Pathologie hépatique ou pancréatique sévères (pancréatite, cirrhose, insuffisance hépatique ...),
- Dénutrition (IMC $\leq 16 \text{ kg/m}^2$)
- Risque de chute (Get up and go > 3)

Ces comorbidités sont cependant admissibles en prenant en compte le degré d'autonomie du patient, la stabilité hémodynamique, l'adhésion aux soins, et la compliance au traitement pharmacologique. Elles nécessitent une **évaluation somatique préalable** voire le passage en unité de soins continus avant d'intégrer l'unité.